



Hospitalisation sous contrainte abusif

Par **Hristo**, le **11/02/2021** à **14:55**

Bonjour, Cela fait plus de 1 mois (38 jours) que je suis hospitalisé sous contrainte sur "Urgence" sans raison. D'après l'Article L. 3212-1 du Code de la Santé Publique, le 1er et 2eme degré ne sont pas respectés. Il n'y a pas eu un état des lieux fait pour savoir si j'accepte d'être hospitalisé sous contrainte ou non et ou que mon état l'empêche et il n'y a pas eu de faits portant à croire que mon état requiert des soins sous contrainte. L'Article L. 333 et L. 333-2 ne sont pas respectés car il n'y a pas eu de situation médicale d'urgence requierant des soins immédiats comme un état et situation ayant entraîné un comportement, agissement ou propos problématique et momentanément dangereux relevant du résultat d'une pathologie explicite, envers mes parents ou qui que ce soit et qui requiert d'urgence une hospitalisation sous contrainte avec soins. Arrivé à l'hôpital et après avoir eu une discussions avec le médecin je n'ai pas eu de traitement à prendre ce qui prouve que il n'y a pas eu d'urgence médicale de soins ou de situation dangereuse pour bien fondé l'hospitalisation. Mes parents m'ont fait hospitalisé car d'apres eux j'allais mal sans donner d'argument de plus. Lors de la deuxième discussion avec un Docteur pour le certificat de 24 h, les explications de mon quotidiens ont été jugés comme le résultat d'une persecution imaginaire par rapport au cliché et préjugé sur le harcèlement sur internet, car je n'avais pas les plaintes, les documents d'informaticiens, les temoignages et preuves de mes dires par rapport au fait que je passe la plupart du temps a attraper des pirates informatiques qui ont piraté plus de 300 fois mes comptes de réseaux sociaux, d'après les historiques fournis par eux, le materiel informatique détruit de ma mère et moi, et les plusieurs demandes de rançon pour des fichiers informatiques. Depuis ce certificat, je suis retenu contre ma volonté, sans qu'aucun médecin n'accorde d'importance à la réalité de mes dires, ils ne regardent pas les preuves fournies par moi depuis qu'ils sont en ma possession physiquement et ne me demandent pas de les voir ou de prouver quoi que ce soit. Quand je leurs demande un argument pour prouver le bon fondement de leurs jugements ils ne m'en disent aucun à part "qu'ils pensent que..." sans me dire pourquoi explicitement car je n'ai jamais eu de problèmes quels qu'ils

soient. rnrnUn des docteurs a refusé de me donné d'argument car on est pas à un tribunal et a ensuite refusé que je puisse voir le Juge des Libertés et de la Détention.rnrnJe peux fournir tous documents demandés si besoin est, comme les témoignages par rapport à la situation, une explication détaillée des faits, etc. que ce soit par rapport à l'hospitalisation ou la réalité des piratages omniprésents et explicites.rnrnPouvez vous me dire ce que je peux faire sur le plan juridique, pour mettre fin à cette hospitalisation ?rnrnMerci d'avance.